

Pour qui?

Tout élève présentant des **difficultés scolaires durables en raison d'un ou de plusieurs trouble(s) des apprentissages.**

Un lien utile:

Les textes de référence et ressources

Quels objectifs?

- Définir les aménagements et adaptations pédagogiques pour l'élève.
- Rédiger un document visant à répondre aux difficultés scolaires.

Le P.A.P

Plan
d'accompagnement
personnalisé

A savoir:

- Est à réviser tous les ans
- Ne relève pas de la MDA
- Peut prendre la suite d'un PPRE
- Peut être proposé en conseil de cycle, conseil des maîtres, réunion de synthèse ou par la famille à tout moment de la scolarité.

Ce qu'il permet?

- Bénéficier d'aménagements strictement pédagogiques.
- Utiliser du matériel informatique présent à l'école.

LE P.A.P : DEMARCHES ENCOURAGEES PAR LA DDEC 53

TRAVAIL COLLABORATIF DES SERVICES ASH 1^{ER} ET 2ND DEGRES ET DU SERVICE PSYCHOLOGIE

1. Un temps d'élaboration en réseau

- **Une réunion de synthèse** (école/enseignant spé/psychologue DDEC/chargé de mission) est organisée pour déterminer les réels besoins de l'enfant et l'éventuelle poursuite de la démarche.
- En cas de poursuite, **la famille** est associée à ce temps de réflexion lors d'une équipe éducative. Le document de demande du P.A.P permet de notifier les adaptations existantes.

2. Un temps d'examen

- **Le psychologue DDEC** effectue, si c'est la conclusion de la réunion de synthèse, un examen psychologique. Le bilan (s'il existe) sera ajouté au document de demande puis déposé au CMS de secteur. Des examens paramédicaux peuvent être effectués.

3. Un temps de constat

- **Un collège de médecins de l'Education nationale**, au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux rend un avis sur la pertinence ou non de la mise en place du P.A.P. Il est proposé des pistes d'accompagnement.

4. Un temps d'élaboration et de mise en oeuvre

- Elaboré par les différents partenaires avec un document de suivi, la mise en oeuvre du P.A.P est assurée **par les enseignants** au sein de la classe. Dans le second degré, **le professeur principal** peut jouer un rôle de coordination.

IMPORTANT

Si aucun travail d'analyse n'a été fait avant de saisir la médecine scolaire, les psychologues de la DDEC ne pourront intervenir dans le simple but de compléter un dossier administratif.

Les centres médico-scolaires par secteur en Mayenne(permanences et coordonnées)

Nom du centre	Jours de présence	Coordonnées
CMS Ernée	Lundi - Mercredi - Vendredi	24 rue de l'hôpital - 53500 ERNÉE ☎ @ 02 43 05 23 25 cms.ernee@orange.fr
CMS Craon	Mardi – un jeudi sur deux	Pôle santé – Routes de Nantes – 53400 CRAON ☎ @ 02 43 94 52 65 cms53craon@gmail.com
CMS Mayenne	Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi	117 impasse Robert Buron - 53200 MAYENNE ☎ @ 02 43 04 41 17 cmsmayenne@wanadoo.fr
CMS Château-Gontier	Lundi - Mercredi - un jeudi sur deux - Vendredi matin	8 place de la Mairie – Appt 47 - 53200 CH-GONTIER ☎ @ 02 43 07 11 64 cms53200@orange.fr
CMS Evron	Mardi - Jeudi - Vendredi	79 rue de la Valaisière - 53600 EVRON ☎ @ 02 43 01 71 94 cmsevron@evron.fr
CMS Laval	Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi	Bureaux : 58 rue de la Chartrière – 53000 LAVAL Adresse postale : 62 rue Davout – 53000 LAVAL ☎ @ 02 43 53 15 20 cms.laval@orange.fr